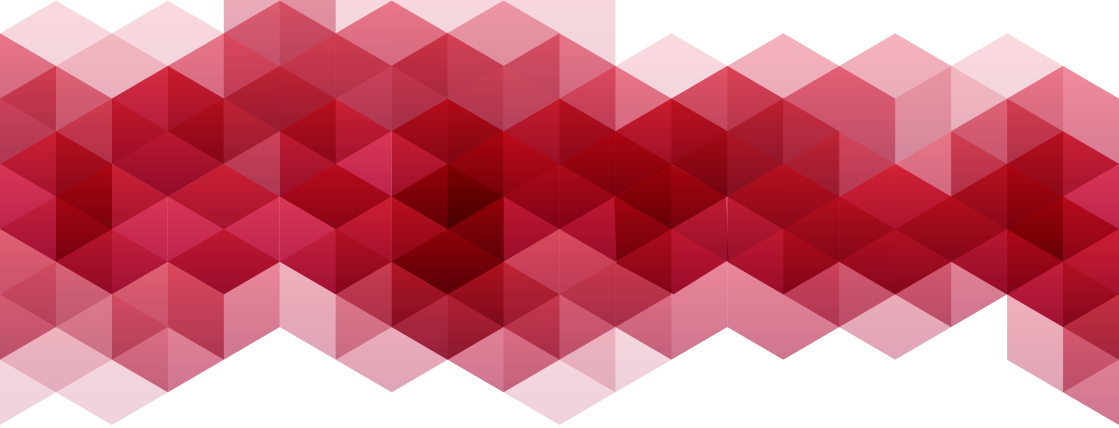




Rougeole, oreillons, rubéole

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



La rougeole, les oreillons et la rubéole sont trois maladies très contagieuses dont les complications peuvent être graves.

La vaccination est le moyen de protection le plus efficace.

—•—
Entre 2008 et 2012,
une importante épidémie de rougeole a atteint plus de 24 000 personnes, causant plus de 30 complications neurologiques et 10 décès en France.

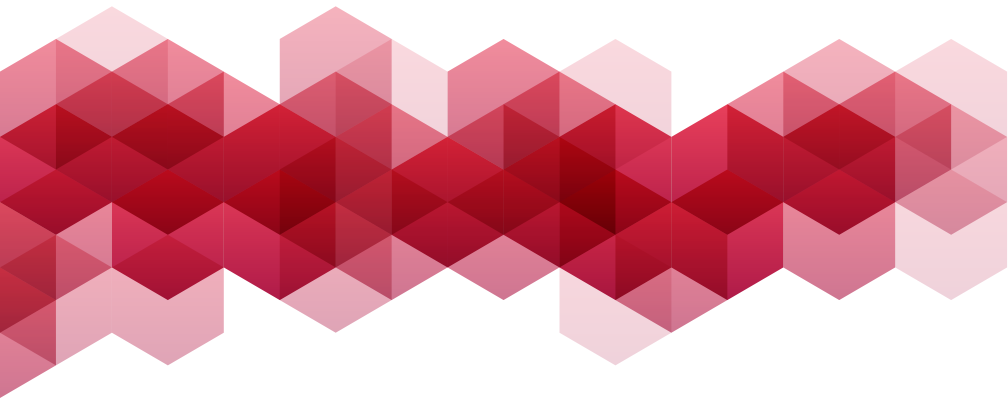
Qu'est-ce que la rougeole, les oreillons et la rubéole ?

Ces maladies sont dues à des virus qui se transmettent très facilement par la toux ou les éternuements. Une personne contaminée par l'un de ces trois virus est contagieuse avant même de se sentir malade.

La rougeole commence par une fièvre élevée, une toux, des yeux rouges qui pleurent, puis des petites taches rouges qui apparaissent sur la peau. Il peut y avoir des complications – pneumonies, atteintes du cerveau, convulsions – qui nécessitent une hospitalisation, en particulier chez les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes.

Les oreillons provoquent de la fièvre et un gonflement douloureux des glandes salivaires (ces glandes produisent la salive). Il peut y avoir des complications graves : méningite, surdité, atteinte des testicules avec risque de stérilité chez le garçon.

La rubéole peut provoquer des douleurs dans les articulations, des ganglions, puis des boutons qui commencent sur le visage. C'est une maladie très dangereuse chez la femme enceinte car elle peut être responsable de malformations chez le futur bébé. C'est pourquoi il est indispensable que toutes les femmes en âge d'avoir des enfants soient vaccinées.



Qui doit être vacciné ?

La vaccination est obligatoire chez tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 avec 2 injections de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) : la première à l'âge de 12 mois et la seconde entre 16 et 18 mois.

Les personnes nées à partir de 1980 : pour être protégées, elles doivent avoir reçu au total 2 injections.

Quels sont les effets secondaires ?

Le vaccin est bien toléré. Un enfant sur dix peut avoir de la fièvre, parfois accompagnée de petites taches rouges sur la peau, entre 5 et 12 jours après l'injection.

Une réaction (rougeur, gonflement) à l'endroit de la piqûre est possible, mais rare.

Le vaccin est-il remboursé ?

Le vaccin ROR est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour tous les enfants jusqu'à 17 ans inclus. Ensuite, il est remboursé à 65 %.

Où se faire vacciner ?

Adressez-vous au médecin de votre choix : médecin généraliste, pédiatre ou à une sage-femme. Les infirmières peuvent aussi vacciner sur prescription médicale. Vous pouvez également aller dans un centre de protection maternelle et infantile (enfants de moins de 6 ans) ou dans un centre de vaccination.



**2 injections
suffisent** pour
être protégé contre
ces trois maladies.

Une question, un conseil ? Parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien.

Un vaccin efficace

Le vaccin ROR permet d'éviter d'attraper la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il protège ainsi des complications graves de ces trois maladies.

Un vaccin nécessaire

Se vacciner est nécessaire pour soi mais aussi pour protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés, par exemple les nourrissons de moins de 1 an et les femmes enceintes.

Un vaccin simple

2 injections à un mois d'intervalle suffisent pour être protégé.

Un vaccin sans danger

Une fièvre et des rougeurs sur la peau peuvent parfois survenir dans les jours suivant l'injection.

Un vaccin gratuit

L'Assurance maladie prend en charge le vaccin à 100 % pour tous les enfants jusqu'à 17 ans inclus (65 % au-delà de cet âge).

Pour en savoir plus



**VACCINATION
INFO SERVICE.FR**

Le site de référence qui répond à vos questions

